# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

**ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES**
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.*
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

*Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région*

1er supplément au bulletin N° 46 de Juillet 1964

20 Juillet 1964




## VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Il n'y a pas encore lieu d'envisager de nouveaux traitements.

BLACK-ROT - La prochaine application devra être effectuée dans les délais suivants:
- dans les Cévennes: attendre un avis ultérieur
- dans la zone Ain-Isère-Savoie:

traitement précédent appliqué avant l'orage du 9: dès réception

traitement précédent appliqué après cet orage: ne traiter dès réception que dans le cas où de nouvelles précipitations se seraient produites entre temps; sinon traiter 7 à 9 jours après la 1ère pluie importante survenant après la réception de ce bulletin.

VERS DE LA GRAPPE - Il n'y a pas lieu de prévoir d'autre traitement que celui conseillé par le bulletin du 9 juillet.

## ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - Sur pommier: pas de nouveau traitement à prévoir

Sur poirier seulement: à l'est d'une ligne Montrevel-Montluel-St Vallier s/ Rhône-Dieulefit, un traitement aura dû être exécuté entre le 14 et le 22 juillet sur les seules plantations où des taches abondantes sont observables.

CARPOCAPSE (pommier, poirier, noyer, prunier)

1°- Etendre le 1er traitement entre le 24 et le 27 juillet aux régions 1, 2, 48, 49, 65, 67, 86, 93, 109, 112, 117, 127, 149 et 150 (1ère génération).

2°- Dans les régions 131, 132, 142 et 152, appliquer un traitement (2ème génération) avant le 25 juillet.

3°- Dans les autres régions, ne renouveler entre le 24 et le 26 juillet que les traitements appliqués avant le 14

4°- Sur prunier on devra encore appliquer 1 ou 2 traitements à 13 jours d'intervalle.

TORDEUSE ORIENTALE sur pêches et poires
- Dans la Drôme et l'Ardèche, pas de nouveau traitement
- Dans les autres départements: renouveler le traitement précédent avant le 25 juillet.

AUTRES RAVAGEURS A SURVEILLER - Mouche des fruits, psylle, araignées rouges.

INFORMATIONS

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER - La seconde génération se produit actuellement. Un traitement spécifique avec un oléoparathion apportant 30gr. de parathion à l'hl. serait à faire entre le 27 et le 31 juillet. Renouveler 10 jours plus tard.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles: P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes: Directeur-gérant, L. BOUYX